



REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement concerne « HARMONISTROL, LES RENCONTRES DU BIEN-VIVRE - 14 et 15 mars 2020 », salon des pratiques alternatives en santé et en alimentation, ici dénommée, «salon», dont l'organisation est prise en charge par l'association Harmonie, ici dénommée, « organisateur ». Les commerçants, entreprises et associations participants sont ici dénommés « exposants ».

Nous vous remercions pour votre attention et votre vigilance. En apposant votre signature au bas de ce Règlement Intérieur, vous vous engagez à respecter chaque alinéa.

1. Validation du dossier d'inscription

Il vous a été demandé de joindre impérativement des documents au dossier d'inscription. Toutes pièces manquantes pourront être un motif de refus de l'inscription.

Fonctionnement

2. Accueil, installation

L'accueil des exposants se fait dès le vendredi, 19h ou le samedi matin dès 8h.

Le stand doit être installé pour 9h45.

Horaires d'ouverture au public : samedi : 10h00 à 19h00 et dimanche : 10h00 à 18h00.

Par respect pour les visiteurs, les autres exposants et les organisateurs, nous exigeons que l'enlèvement du stand ne commence qu'à partir de 17 h le dimanche.

Le salon reste ouvert non-stop, les stands aussi.

Chaque exposant s'engage à adopter une attitude respectueuse vis-à-vis des visiteurs, des autres exposants et des organisateurs.

3. Emplacement

L'emplacement est loué nu et attribué dans l'ordre des inscriptions. L'exposant s'engage à accepter l'emplacement qui lui sera désigné.

Les emplacements sont attribués par **l'organisateur dans une logique collective** puis en fonction des besoins de l'exposant, de ceux des stands voisins et des contraintes du salon.

Sauf accord préalable lors de l'inscription, l'organisateur ne fournit aucun matériel à l'exposant (voir liste de prix pour le prêt de matériel). Il est interdit de sous louer son emplacement. L'exposant ne présentera que les marchandises ou services prévus dans le dossier d'inscription.

Chaque exposant se devra d'accomplir les formalités légales qu'implique sa participation, et s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant son activité, en ce qui concerne les prix et leur affichage, la qualité des produits, ses compétences et capacités, ses diplômes et formations et son droit à l'exercice de ses fonctions. L'organisateur ne sera à aucun moment tenu pour responsable des manquements sur les sujets précités.

4. Stand

Vous aménagez votre stand comme vous l'entendez. Cependant, nous vous prions de noter et de respecter les consignes suivantes :

- L'utilisation de bougies, moxas, fumigènes, cierges magiques et tout objet nécessitant l'utilisation du feu, est strictement interdite dans l'ensemble des locaux.
Une caution de 120€ vous est demandée et sera encaissée en cas de déclenchement de l'alarme incendie ou de dégradation de matériel.
- Il n'y a pas de clayette de séparation des stands et il est formellement interdit d'afficher sur les murs. Vous devez donc apporter des paravents (ou autres) si vous avez besoin d'afficher.
- L'exposant prévoit des rallonges et multiprises pour son alimentation électrique.

5. Produits exposés

Les produits exposés, comestibles, huiles essentielles et autres devront avoir reçu la mention « Nature et Progrès » ou la mention AB. Il est obligatoire de joindre à l'inscription les photocopies des engagements ou des licences en AB ainsi que le dernier certificat de contrôle.

De plus, vous joindrez la liste des produits que vous avez l'intention de présenter. Seuls les produits mentionnés sur le bulletin d'inscription seront admis à la vente. Un contrôle en début de salon sera effectué.

Pour les produits ne relevant pas des certifications citées ci-dessus, veuillez-vous référer aux documents en téléchargement sur l'Espace Exposants du site d'Harmonistrol, le remplir et le joindre au dossier. N'hésitez pas à nous contacter par mail ou par téléphone.

6. Sécurité

L'organisateur met tout en œuvre pour assurer la sécurité du site. L'alarme intrusion est activée sur tout le bâtiment du vendredi 21h au samedi 8h et du samedi 20h au dimanche 8h.

La zone hors bâtiment est surveillée par un service de sécurité.

7. Assurance

L'exposant est tenu d'avoir une police d'assurance en règle, garantissant sa responsabilité civile professionnelle vis-à-vis des tiers, des installations fournies et de s'assurer pour le matériel et les marchandises exposées. Il se doit d'être assuré en responsabilité professionnelle pour tout dommage causé à des tiers au cas où leur responsabilité se trouverait engagée ou recherchée.

L'organisateur souscrit un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile d'organisateur.

Il ne sera en aucun cas tenu pour responsable en cas de vol et ou de dégradation des produits.

8. Restauration et Hébergement

Une restauration est prévue sur place tant pour les exposants que pour les visiteurs.

L'organisateur ne prend aucun hébergement en charge. Cependant, l'Espace Beauvoir peut proposer un hébergement. Faites nous savoir vos intentions.

Inscription

9. Inscription

L'inscription s'effectue par courrier, au moyen du dossier d'inscription joint, avant le 16 décembre 2019, cachet de la Poste faisant foi. Ce dossier devra être complet et les informations exactes. L'organisateur se réserve le droit de refuser un dossier incomplet.

La commission d'attribution des stands se réunit dans la semaine du 6 janvier 2020 avec les éléments en sa possession. Une réponse sera faite au plus tard le 20 janvier par mail.

A la suite de l'acceptation par la commission, ce mail a valeur de contrat d'engagement.

L'exposant envoie alors le règlement total de l'inscription ainsi que le chèque de caution, à l'ordre de : **Association Harmonie**.

Votre inscription est ainsi confirmée.

L'adresse d'envoi des dossiers et règlement est : Association Harmonie – Espace Beauvoir – 43120 Monistrol-sur-Loire.

10. Annulation du fait de l'exposant

Jusqu'au 17 février 2020, l'organisateur rembourse l'inscription lorsque l'exposant l'informe de son désistement par écrit.

Un désistement après le 17 février ne donne pas lieu au remboursement de la réservation.

11. Annulation du fait de l'organisateur

L'annulation du salon en cas de force majeure ou suite à une catastrophe naturelle n'entraîne aucun remboursement.

Ethique

Dans l'intention de limiter l'esprit de concurrence, nous privilégions la complémentarité des thérapeutes, producteurs et artisans. En ce sens, il est attendu que les services et/ou produits proposés soient de nature

différente et valorise la spécificité-les particularités de chacun. Ce salon est organisé par une association, Harmonie, qui promeut des valeurs de :

- de faciliter le faire réseau entre acteurs de pratiques alternatives quelques soient le domaine sur la région monistrolienne.
- de développer des actions dont les processus sont respectueux de l'humain et de la terre, nous nous donnerons les moyens de garantir l'éthique annoncé.
- dans cette éthique, nous privilégions les pratiques s'inscrivant dans une démarche de circuits courts
- parmi ses actions, l'association met en œuvre un salon, dans la région de Monistrol sur Loire, regroupant les professionnels du bien-être et du bien-vivre (médecines douces, éco-construction, énergies renouvelables, producteurs locaux et agriculteurs bio...).

12. Respect du règlement intérieur

Si l'une des clauses ci-dessus mentionnées venait à ne pas être respectée il vous sera demandé de quitter le salon immédiatement sans remboursement des sommes acquittées.

Pour l'association Harmonie
La présidente
Béatrice Lambert

Pour l'exposant
Nom Prénom signature précédé de la mention
« Je, soussigné(e),
m'engage à respecter chacun des alinéas ci-dessus. »

